



Conseil des ministres Compte rendu

Mercredi 15 février 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- MAF -	2
• Dématérialisation des demandes d'actes hypothécaires.....	2
• Subvention lycée hôtelier « food truck ».....	2
- MCE -	3
• Salon Te Rara'a	3
• Salon des jeunes créateurs	3
• Deux nouveaux outils numériques d'accès à la culture en préparation du futur Centre culturel de la Polynésie française.....	5
- MJP -	5
• Présentation du Centre d'information et de documentation jeunesse.	5

- MAF -

Dématérialisation des demandes d'actes hypothécaires

Sur proposition du ministre de l'Agriculture et du Foncier, le Conseil des ministres a approuvé la mise en place d'une commande dématérialisée de certains documents fonciers. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des actions de simplification et modernisation de ses procédures souhaitée par le Pays.

La Direction des affaires foncières (DAF) a lancé via la plateforme « *Mes démarches en ligne* » du Pays, la gestion dématérialisée des copies d'actes transcrits et des réquisitions d'états hypothécaires.

Ces documents sont très sollicités à des fins administratives, foncières, sociales, fiscales, notariées, judiciaires ou encore bancaires. Une moyenne annuelle de 44 307 réquisitions d'états et 17 388 demandes d'actes transcrits ont été traitées par la DAF ces deux dernières années.

La conception de cette démarche innovante a exigé une technicité informatique afin de garantir, la fiabilité du paiement de la redevance par le demandeur et de l'apposition de la signature électronique du Conservateur des hypothèques pour la sécurité juridique des informations délivrées. Elle a par conséquent nécessité deux ans de travaux et phases d'essai de 2021 à 2022.

L'objectif de la dématérialisation est d'optimiser les délais et les modalités de traitement des commandes et délivrance des actes. Les bénéfices s'expriment à toutes les étapes de la procédure : gain de temps, économies de papier et d'affranchissement, le tout accompagné d'une meilleure réputation environnementale et d'une traçabilité améliorée.

En plus d'être une mesure de modernisation, la dématérialisation présente plusieurs avantages pour chacune des parties puisqu'elle permet notamment :

- Aux requérants de formaliser, payer et suivre en temps réel leurs demandes directement sur mes démarches en ligne, avec une délivrance plus rapide des actes sollicités ;
- À la DAF de simplifier et accélérer la gestion des commandes, d'alléger le travail des agents et de réduire les délais de traitement, avec une totale sécurité juridique des informations délivrées.

Subvention lycée hôtelier « food truck »

Sur proposition du ministre de l'Agriculture et du Foncier, le Conseil des ministres a accordé une subvention au Lycée Hôtelier de Tahiti pour l'acquisition d'un « food truck », d'un montant de 9 628 940 Fcfp.

Le Lycée Hôtelier de Tahiti souhaite acquérir un « food truck » pour réaliser des opérations de promotion et de valorisation des produits agricoles locaux avec les élèves et enseignants dans les écoles, collèges, lycées, salons divers et dans les communes.

Ce projet correspond aux attentes des formations des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation des niveaux CAP, Mention complémentaire, Bac Professionnel et technologique, BTS jusqu'aux niveaux licence, ainsi qu'à l'une des spécificités culturelles polynésiennes : fabriquer et distribuer des produits alimentaires à la « Roulotte ».

- MCE -

Salon Te Rara'a

Pour sa 15^{ème} édition, l'association *Te Rara'a*, présidée par Mélia Avae, organise le Salon du même nom à l'assemblée de la Polynésie française, du lundi 20 février au mercredi 1^{er} mars 2023.

À cette occasion, une quarantaine d'artisans exposeront principalement des créations artisanales en vannerie mais aussi en bijouterie traditionnelle et en couture. Le public pourra ainsi découvrir une grande diversité de paniers, de *pē'ue* et chapeaux en pandanus mettant en valeur les techniques de tressages typiques des *Tuhaa pae*, ainsi que les créations en *nī'au* blanc de Tubuai, Rurutu et Rimatara, en *'ā'eho* de Rapa, les colliers en coquillages et les *tīfaifai* de Raivavae.

Au programme de l'événement, des ateliers payants seront mis en place sur deux jours et répartis sur deux sessions. Les participants pourront réaliser un petit panier en *pae'ore* et partir avec leur création. Un concours de confection de chapeau d'antan pour homme sera également organisé sur trois jours ainsi qu'une journée culturelle le samedi 25 février. Lors de cette journée, les visiteurs pourront assister à un défilé de mode mettant en valeur les créations artisanales présentées par les artisans, suivi d'une prestation de danse et d'une vente de plats typiques de l'archipel.

L'inauguration officielle aura lieu le lundi 20 février à 10h dans le hall René Leboucher de l'Assemblée de la Polynésie française. Les heures d'ouverture au public sont de 8h à 17h tous les jours.

Salon des jeunes créateurs

Le Service de l'artisanat traditionnel organise, sous l'égide du Ministère de la culture et de l'environnement et des ressources marines en charge de l'artisanat, la 3^e édition du Salon des jeunes artisans créateurs qui se tiendra du 22 au 25 mars 2023 Hilton Hotel Tahiti à Faa'a.

L'objectif de cet événement est de mettre en lumière les talents émergents du secteur, de valoriser l'image de l'artisanat traditionnel auprès de la jeunesse polynésienne, et d'encourager la transmission des savoir-faire traditionnels. Afin d'accompagner les jeunes artisans dans leur parcours professionnel, trois artisans traditionnels reconnus



dans leur domaine d'activité parraineront l'événement. Ils auront pour mission de conseiller les jeunes artisans au travers d'ateliers pratiques et d'apporter leur regard d'expert quant aux oeuvres qui seront réalisées dans le cadre du concours de l'événement.

Les 17 participants ont été recrutés parmi 33 candidatures du 10 janvier au 05 février 2023 via les supports digitaux du Service de l'artisanat traditionnel. Ils ont un mois pour réaliser une œuvre qu'ils devront présenter en concours sur le thème « réinventer la tradition ». Pour ce faire, ils devront s'inspirer d'une photo d'un objet d'antan qui intervient comme fil conducteur entre les créations artisanales d'autrefois et celles réalisées aujourd'hui.

Ces œuvres seront notées par un jury composé de cinq membres, dont les parrains et les partenaires de l'événement. Les membres du jury récompenseront le jeune artisan ayant fait preuve d'originalité et de technicité au travers d'une œuvre originale qui allie tradition polynésienne, innovation et modernité. Les notes du jury compteront pour 60 % de la note finale.

Le public pourra aussi voter pour sa création préférée via des tablettes qui seront accessibles auprès des hôtes d'accueil présentes sur le salon. Les votes compteront pour 40 % de la note et seront clôturés le samedi 25 mars à 12 heures, sous contrôle d'un huissier.

Les trois gagnants remporteront une attestation de prix, un trophée réalisé par les ateliers Prokop, une immersion d'une journée (1er prix) ou une « master class » de 3 heures (2e et 3e prix) ainsi qu'une dotation financière attribuée comme suit :

- 1er prix : 200 000 Fcfp
- 2e prix : 150 000 Fcfp
- 3e prix : 100 000 Fcfp

La remise des prix du « Meilleur jeune artisan créateur 2023 » se fera le samedi 25 mars 2023 à 15h30 au Hilton Hôtel Tahiti.

Comme à l'accoutumée, les visiteurs pourront notamment découvrir une exposition-vente d'exception répartie par univers et s'inscrire à des ateliers d'initiation à l'artisanat. Les inscriptions se feront par message privé sur la page facebook du Service de l'artisanat traditionnel et par mail à l'adresse developpement.art@administration.gov.pf.

Le public sera invité à participer à un jeu visiteur en votant sur place pour sa création préférée. Un tirage au sort permettra au gagnant de remporter une journée d'immersion culturelle en *va'a taie* pour deux personnes.

Parmi les temps forts de cette nouvelle édition, une nocturne sera organisée le vendredi 24 mars 2023 de 18h30 à 21h. Au programme, exposition-vente dans une ambiance élégante et musicale, ainsi qu'un spectacle de 30 minutes proposé par le groupe Manohiva et destiné à mettre en valeur les créations des artisans au travers de quatre tableaux vivants.

L'inauguration officielle est prévue le mercredi 22 mars 2023 à 8h30 à l'hôtel Hilton Tahiti.

Les horaires d'ouverture au public sont de 9 heures à 18 heures tous les jours. Le détail de l'opération sera disponible sur le site www.artisanat.pf et la page Facebook du service.

Deux nouveaux outils numériques d'accès à la culture en préparation du futur Centre culturel de la Polynésie française

Notre entrée dans l'ère du numérique a connu un véritable boom depuis les deux dernières années de crise sanitaire, qui se traduit par l'accélération du développement d'outils de travail et/ou de solutions d'accès à la Culture via internet.

Dans ce contexte, l'établissement Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture (TFTN) s'apprête à lancer la mise en ligne de deux nouveaux outils d'accès à des contenus culturels via internet :

- Le portail de médiathèque publique du Pays « culture.pf », prévu pour la fin d'année 2023
- Et la plateforme de valorisation des productions audiovisuelles du Pays « TahitiVOD », prévue pour la fin du 1er trimestre 2023

Initialement, il était prévu que ces outils numériques soient développés dans le cadre de l'ouverture du futur Centre culturel de la Polynésie française dont le site internet doit être le relais des activités proposées par le Centre certes, mais doit aussi devenir un point de ressources majeur dans l'objectif de l'accès au livre, à la lecture et aux langues.

La construction du bâtiment tardant à se lancer, il est convenu que le Centre culturel sorte d'abord dans sa version numérique. Dans cette perspective le ministère de la culture a chargé TFTN, en sa qualité de gestionnaire actuel de la médiathèque du Pays, de mettre en chantier ce projet.

Maintenant que plusieurs îles éloignées bénéficient de l'internet à haut débit grâce au déploiement de la fibre et à la pose du câble sous-marin Natitua, il devient possible de porter la production culturelle jusque dans les îles éloignées et, plus généralement, de promouvoir la culture polynésienne.

Grâce au numérique et au développement des nouveaux outils que sont « Tahiti VOD » et « culture.pf », le ministère de la culture et Te Fare Tauhiti Nui agissent pour le désenclavement culturel !

- MJP -

Présentation du Centre d'information et de documentation jeunesse.

Sur proposition du ministre de la Jeunesse et de la Prévention de la délinquance en charge des sports, le Conseil des ministres a approuvé la Création du premier Centre d'Information et de Documentation Jeunesse en Polynésie française (CIDJ).

Le Pays souhaite, au travers de ce CIDJ, apporter une réponse concrète à la jeunesse et notamment aux difficultés qu'elle rencontre dans la recherche d'informations qui répondent à leurs besoins, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé, ou encore des loisirs.



Espace multi-partenarial au service des jeunes, le CIDJ accueillera gratuitement et sans rendez-vous tous les jeunes, quelle que soit leur situation. Il organisera des temps forts événementiels et proposera des conseils personnalisés, à distance ou en présentiel et hors les murs, sur l'ensemble des sujets qui les concerne : orientation, études, emploi, alternance, stage, accès aux droits, mobilité territoriale ou internationale, entrepreneuriat, ou encore citoyenneté.

Situé à proximité des lieux d'activités et de vie des jeunes, le CIDJ sera visible et accessible aux transports publics. Les horaires d'ouverture seront adaptés aux besoins des jeunes.

Pour permettre cette flexibilité, il est prévu de confier la gestion du Centre à une structure associative.

L'information des jeunes est essentielle, elle a pour but de rendre les jeunes plus autonomes, plus responsables et de renforcer leur citoyenneté, en facilitant leur intégration sociale.

Service de la communication
